



**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**Date de convocation :**

08 avril 2022

**Date d'affichage :**

20 avril 2022

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2022-04-031**

**Objet de la délibération :**

Créations et  
suppressions de postes

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 3

Absents : 1

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*

Séance du mois d'avril

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 20h 30 minutes

**Président :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

**Secrétaire :** Laurence CORNIER, adjointe au Maire

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER (en visioconférence), Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETTE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :** Réjane SIZINE

**Procurations :** Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER  
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY  
Carlos FONTINAH à Dominique NICOLIN

Le quorum étant atteint, Madame l'Adjointe au Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Madame l'Adjointe au Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 mars 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 31 mars 2022 se prononçant sur les taux relatifs aux avancements de grade, il y a lieu de procéder à la suppression et à la création des postes comme suit :

<b>Création de postes</b>	<b>Suppression de postes</b>
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité ont :**

- ✓ **Approuver le tableau présenté ci-dessus relatifs aux créations et suppressions d'emplois.**

Les crédits nécessaires aux présents avancements de grades sont inscrits au budget.

*Pour 25 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

